

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mai 2023

Affiché le 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2023

Étaient présents : F. BREUZIN – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS - D. MONOD - M. JOLLY – M. RIBIER – V. PASQUIER – C. CROTTET – G. FLEURY – A. BERGER - S. BOIRAL - D. FERLAY – J.J. DURANTIN - H. DESTANDAU

Excusés : C. TRICHARD (pouvoir A. BERGER) - PY. DUCREST (pouvoir V. PASQUIER) - P. GUIZE (pouvoir S. BOIRAL) – I. MORETTON-FRAYSSE (pouvoir C. CROTTET) - P. POILANE (pouvoir F. BREUZIN)

Secrétaire de séance : S. BOIRAL

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING CENTRE BOURG

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial, à hauteur de 50 % pour le financement de l'aménagement d'un parking en centre-bourg. L'aménagement d'un parking de 1000 m² contenant 32 places est nécessaire et indispensable afin d'éviter les stationnements « sauvages » et permettre aux professionnels et usagers un accès sécurisé aux différents services.

L'ensemble des dépenses, coût de maîtrise d'œuvre inclus est estimé à 160 000 € HT.

AUTORISATION DE VISA D'UN ACTE DE SERVITUDE :

Dans le cadre de l'aménagement du futur parking en centre bourg et de l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales, la société RAMPA prévoit l'installation de futures canalisations souterraines en tréfonds des parcelles F n°218 propriété de la Commune et F n° 446 et 445 propriété de la famille GRANJON. Cette servitude est consentie par la famille GRANJON à titre gratuit, en échange d'une portion de la parcelle F n°218 pour environ 19 m².

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer auprès de l'office Notarial, l'acte de servitude liant la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny à la famille GRANJON.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT D'AGNY ET ENEDIS

Monsieur le Maire informe qu'il avait été installé par Enedis, un transformateur permettant d'alimenter le futur bâtiment de l'association Chantelise, chemin du Cadix. Or, ce projet étant abandonné, la commune souhaite pouvoir raccorder les habitations de ce quartier afin de désengorger celui situé route de Soucieu. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la signature d'une convention avec Enedis afin de définir les modalités de réalisation d'une analyse de l'impact sur le réseau public de distribution.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2023

L'assemblée délibérante procède au tirage au sort, dans la liste électorale de la Commune, de personnes qui seront proposées comme jurés d'assises pour l'année suivante.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes : Stéphane BARBARISI - Nicolas DESTANDAU – Karine ROVEYAZ épouse VIGNE - Patrick DUMONT - Didier BEAUME - Laurent DESBRIERES

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE

Les membres du Conseil municipal désignent Gilles FLEURY pour représenter la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny en qualité de correspondant Défense.

Les correspondants Défense remplissent une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la Commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : Les travaux intérieurs sont en cours (placo, plomberie, électricité et sols). Les pompes à chaleur ont été installés semaine dernière dans le bâtiment.

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association syndicale du lotissement Les Laurentines, de rétrocéder les voiries du lotissement à la Commune, entérinée lors de leur dernière assemblée syndicale. Celle-ci fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Le plan d'aménagement de la voirie Grande rue/Cadix a été présenté semaine dernière par le bureau d'études. Une réunion publique sera organisée début juin, salle platanes pour une présentation aux habitants.

Travaux bibliothèque : le sol de la bibliothèque a été changé et le mur de séparation des deux espaces cassé. La bibliothèque occupe désormais un espace de 150 m².

❖ DIVERS

Monsieur le Maire informe les élus de la nomination par le centre de gestion d'un référent déontologue chargé d'apporter à tout agent public ou élu qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Le secrétariat de Mairie a accueilli Laurine MORTREUIL, nouvelle agent d'accueil de la Mairie et de l'agence postale et chargée de la communication. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Monsieur le Maire informe de la signature des actes notariés correspondants à la rétrocession de parcelles de voiries des Platières par Valoripolis à la Commune ainsi que la cession d'une parcelle de vignes au Domaine de Prapin.

Monsieur le Maire fait un point sur la présence des substances perfluorés (PFAS) sur le territoire sud de Lyon.

La demande de subvention Fonds vert a été refusée par l'Etat. Un nouveau dossier devra être déposé par le Syder, qui détient la compétence.

❖ MANIFESTATIONS

La 1^{ère} édition du festival Intercommunal « *les mots en l'air* », a eu lieu les 12, 13 et 14 mai 2023.

Le festival autour des mots, traversant les villages de Saint-Laurent d'Agnay, Soucieu-en-Jarrest et Rontalon a eu un beau succès avec entre 200 et 300 personnes aux différentes manifestations proposées. Monsieur le Maire remercie tout particulièrement, les élus adjoints à la culture, les agents techniques, le secrétariat de Mairie dont Océane qui s'est occupée de coordonner les événements sur la Commune. Il remercie également *La Chénou* et l'AFPE pour leur participation à la tenue de la buvette.

Prochain conseil municipal : lundi 5 juin 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie